

## Procès-verbal du Conseil Municipal du 4 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 27 juin 2024**

**Présents :** LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, BON Marguerite, MORICE Chantal, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne, LE BODO Sébastien

**Absents excusés :** ALLAIN Fabrice, DEGRES Odile, BEGOT Jean-François, DUHAMEL Bertrand

**Pouvoir :** Madame DEGRES Odile donne pouvoir à Madame GAIN Sylvie pour toutes délibérations ;  
Monsieur DUHAMEL Bertrand donne pouvoir à Monsieur COCHET Dominique pour toutes délibérations ;  
Monsieur ALLAIN Fabrice donne pouvoir à Monsieur LUCAS Éric pour toutes délibérations

**Nombre de Conseillers en exercice** ..... 15

**Nombre de Conseillers présents**..... 11

**Nombre de Conseillers votants** ..... 14

QUORUM : 8

**Secrétaire de séance :** SEILLER Christine

Procès-verbal publié le : 05 juillet 2024

## Ordre du Jour

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 mai 2024
- Questembert communauté : mobilité : présentation de Monsieur Boris Lemaire, Vice-président en charge de la transition écologique et des Mobilités et Monsieur Robin Gervot, chargé de mission mobilité et voies cyclables
- Questembert communauté : application du droit des sols - instruction des dossiers d'enseignes : évolution de la convention tripartite GMVA
- Restaurant scolaire : modification des tarifs de facturation
- Ressources humaines : avancement de grade
- Théâtre le Nouvel Horizon : subvention exceptionnelle
- Succession : acquisition à titre gratuit de la parcelle AA 405
  
- Points divers
  
- Agenda

\*\*\*\*\*

La séance a débuté à 20 h 00

## 2024-05-01- Approbation du procès-verbal du 29 mai 2024

Le procès-verbal de la séance du 29 mai 2024 est validé à l'unanimité des membres votants.

### **Questembert communauté : mobilité : présentation de Monsieur Boris Lemaire, Vice-président en charge de la transition écologique et des Mobilités et Monsieur Robin Gervot, chargé de mission mobilité et voies cyclables**

Monsieur Boris Lemaire et Monsieur Robin Gervot présentent les actions mises en place par Questembert Communauté pour les mobilités sur le territoire.

En préambule, Monsieur Lemaire rappelle que Questembert communauté s'est positionné en tant qu'autorité organisatrice de mobilité (hors transports scolaires et ferroviaire) depuis 2020. Dans le cadre de cette mission, les élus communautaires ont élaboré un schéma directeur cyclable. Pour son animation et sa mise en œuvre, un chargé de mission mobilité et voies cyclables a été recruté.

Monsieur Gervot présente ses missions :

- Suivi technique et administratif du schéma vélo de Questembert communauté : Affiner la conception des axes identifiés, élaborer un Plan pluriannuel d'investissement et maintenir à jour la base de données SIG.
- Participer à l'émergence de la 'culture vélo' sur le territoire de Questembert communauté : Développer les services aux cyclistes, participer aux animations de sensibilisation et mettre en place d'une stratégie de communication assurant la promotion des actions et aménagements.

Les enjeux de la mobilité et des aménagements cyclables sur le territoire :

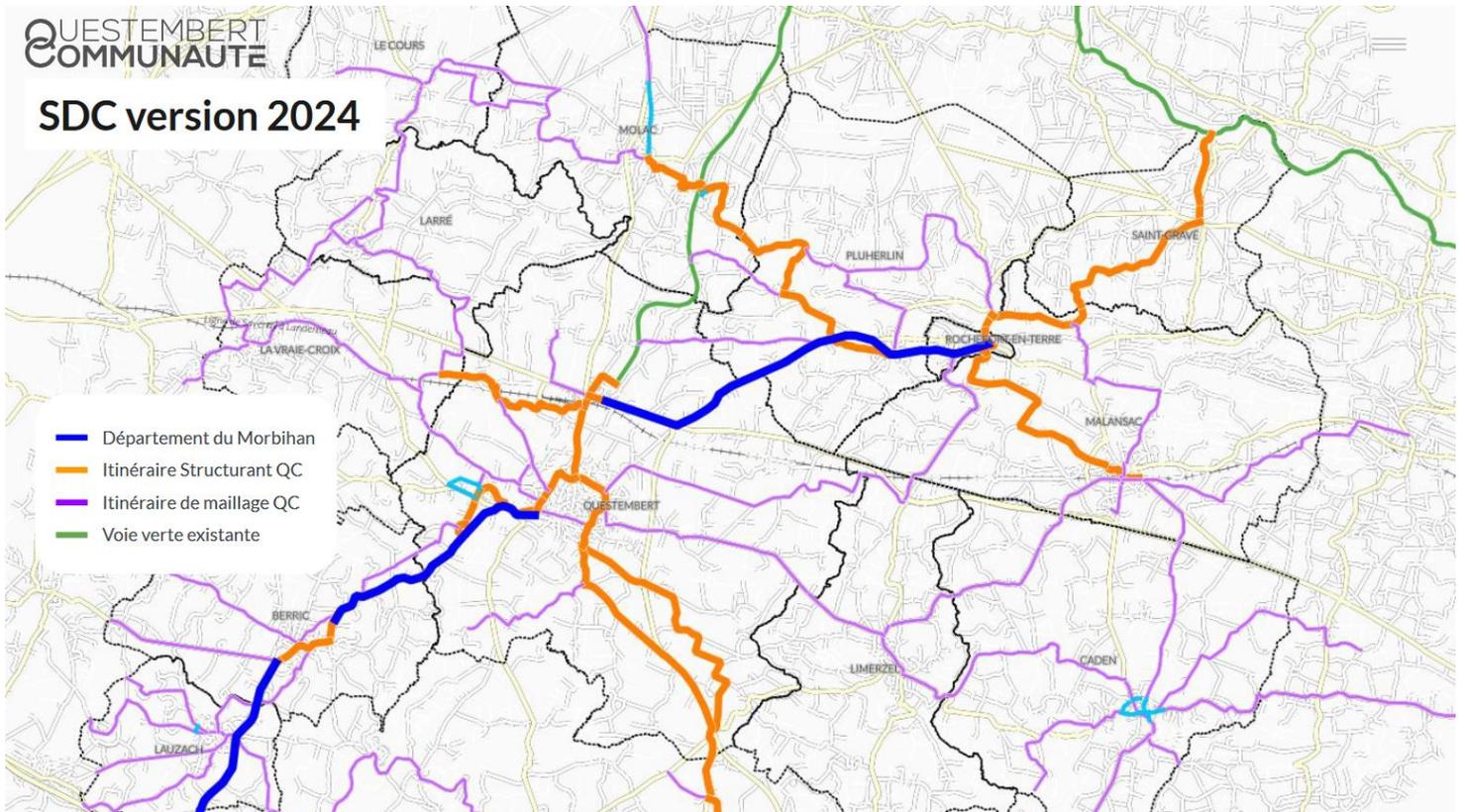
- Cohérence du schéma directeur cyclable avec les projets actuels (communes et Questembert Communauté) et la mobilité du quotidien
- Cohérence avec le plan de mobilité rural (2018) et le Plan climat-air-énergie territorial Axe 6 mobilité (2022)
- Embrasser les enjeux de multimodalité afin de favoriser l'adoption du vélo

Les missions réalisées et en cours :

- Mise à jour du Schéma Directeur Cyclable Intercommunal
- Coordination et suivi projets externes :
  - Schéma directeur cyclable Morbihan
  - Schémas directeurs des infrastructures pour véhicules électriques (SDIRVE)
  - Syndicat SRU (bassins de mobilité) Région Bretagne
- Plan de circulation intercommunal
- Intermodalité : Bilan cartographié de l'ensemble des équipements et services mobilités (toutes solutions de mobilité confondues)
- Gares / Pôle d'Echange Multimodal
- Covoiturage
- Service / stationnement vélo (échelle EPCI)
- eBike-Pro vélo à assistance électrique libre-service
- Vélo à assistance électrique Location Longue Durée
- Vélo à assistance électrique location courte et moyenne durée
- Atelier de remise en selle
- Exemplarité interne Questembert communauté
- Réponse aux appels à projets (y compris accompagnement des communes sur leur dossier)
- Accompagnement projets communes
  - Intégration dès le début ou pendant la phase étude de réaménagement (conseil, soutien auprès des bureaux d'étude)
  - Projets individuels (pédibus, vélobus, Savoir Rouler À Vélo, etc)
- Versement Mobilité : le versement mobilité est une contribution due par les employeurs privés ou publics créée par la loi d'orientation des mobilités pour financer les transports et les services de mobilité.
- Sensibilisation formation élus et techniciens communaux

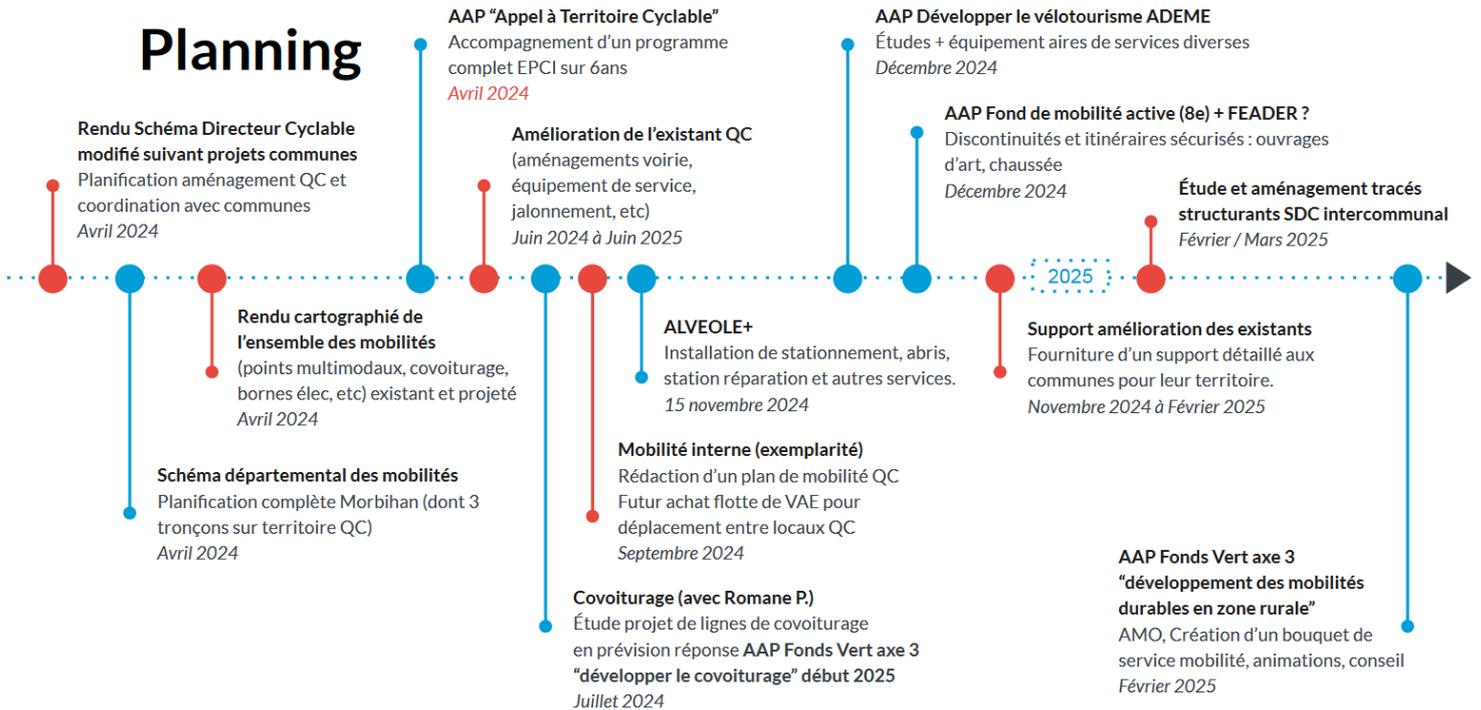
Monsieur Gervot et Monsieur Lemaire présente le Schéma directeur cyclable (version 2024) :

## SDC version 2024



Le planning du service mobilité :

## Planning



### Questembert communauté : application du droit des sols - instruction des dossiers d'enseignes : évolution de la convention tripartite Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (GMVA)

Depuis juillet 2015, notre commune a signé avec GMVA une convention tripartite en vue de l'instruction par cette dernière de toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées sur le territoire.

Ladite convention et ses annexes régit les relations entre les usagers, les communes, la communauté de communes et le service instructeur ainsi que les conditions financières de cette prestation.

GMVA propose de faire évoluer ladite convention au regard des éléments présentés ci-après.

La loi 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite « Climat et Résilience » fait évoluer la législation concernant le pouvoir de police de la publicité.

Dans un souci d'économie d'échelle et de mutualisation des ressources et des moyens, l'État n'assurant plus cette mission à compter de 2024, il est proposé aux communes qui le souhaitent que les dossiers d'enseignes puissent être instruits par le service ADS, dans le cadre du service commun existant.

Une nouvelle convention est rendue nécessaire pour intégrer cette faculté proposée aux communes de confier l'instruction de leurs dossiers d'enseignes au service ADS.

Par ailleurs, dans le cadre de l'instruction des actes ADS, de nombreuses données SIG sont mobilisées (cadastre, PLU, servitudes). De la qualité de ces données dépend la conformité de l'instruction des dossiers et donc, la sécurité juridique des actes. Or, à l'occasion de révision, modification, élaboration ou mise à jour des documents d'urbanisme, il s'avère que de nombreuses erreurs sont constatées et nécessitent l'intervention des agents SIG de GMVA pour contrôler et corriger les documents avant leur intégration dans les logiciels Cart@DS et SIG.

C'est pourquoi, dans un objectif de sécurisation de l'instruction mais aussi et surtout de garantie pour la commune de la publication du PLU effectivement opposable sur le Géoportail de l'urbanisme, il est prévu la mise en place d'une prestation complémentaire d'assistance SIG.

La convention ADS nouvelle qui est proposée intégrera cette nouvelle fonctionnalité.

Enfin, la nouvelle convention prendra en compte quelques évolutions réglementaires et techniques intervenues récemment, sans remettre en cause, cependant, les modalités de fonctionnement entre les communes et GMVA et notamment la chaîne d'instruction.

La signature de la nouvelle convention et de ses annexes résiliera de plein droit la précédente convention applicable à compter du 01/01/2022.

Considérant que le fonctionnement actuel donne satisfaction,

Considérant que la nouvelle convention proposée permet d'intégrer, si la commune le souhaite, une prestation complémentaire relative à l'instruction des enseignes, tout en prenant en compte les évolutions réglementaires intervenues,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

D'autoriser le Maire à cosigner la convention et ses annexes proposées par GMVA et relatives à l'instruction des autorisations d'urbanisme et des dossiers d'enseignes, pour les communes membres de la Communauté de Communes ;

De solliciter le service ADS pour l'instruction de ses dossiers d'enseignes

D'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident :*

*D'AUTORISER le Maire à cosigner la convention et ses annexes proposées par GMVA et relatives à l'instruction des autorisations d'urbanisme et des dossiers d'enseignes, pour les communes membres de la Communauté de Communes ;*

*DE SOLLICITER le service ADS pour l'instruction de ses dossiers d'enseignes*

*D'AUTORISER le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

### **Restaurant scolaire : modification des tarifs de facturation**

Conformément au décret n°2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves, les collectivités territoriales peuvent librement fixer le prix des repas servis aux élèves.

La seule limite posée par le décret, est que « ces prix ne peuvent être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration, après déduction des subventions de toute nature bénéficiant à ce service. »

Vu le passage en régie directe pour la restauration scolaire avec la Mairie de Questembert,

Vu la hausse des tarifs du repas facturés à la commune,

Il est proposé d'augmenter les tarifs actuels. Madame Gain Sylvie expose les 5 scénarios étudiés par la commission scolaire et périscolaire.

Ainsi,

Vu les articles L 2122-21 et L 2331-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur proposition de la commission scolaire et périscolaire du jeudi 20 juin 2024 ;

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident :

D'ACTUALISER le tarif du repas du restaurant scolaire comme suit : 3.49€. Les nouveaux tarifs seront applicables à compter de la rentrée scolaire de septembre 2024.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour l'application de ces tarifs et en particulier d'afficher cette modification en mairie et dans les lieux de restauration.

Commentaires :

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Questembert a lancé en octobre 2022 une étude menée par le GAB 56 dont l'objet est d'accompagner la collectivité à un passage en régie directe en septembre 2024 pour la préparation des repas de la restauration collective. Cette dernière a pour objectif d'être biologique, locale, faite maison et de saison.

En parallèle, la commune de Questembert a délibéré pour la construction d'une nouvelle cuisine centrale situé dans la zone de Kervault.

Les marchés ont tous été pourvus :

Lot n°1 : Fromages élaborés avec du lait de brebis bio :	Ferme des Folaions (Pluherlin)
Lot n°2 : Fromages élaborés avec du lait de vache bio :	Gaec de Kerbizien (Noyal Muzillac)
Lot n°3 : Huile de colza et lentilles bio :	Ferme des écureuils (Nivillac) et Ferme de Trévero (Sérent)
Lot n°4 : Œufs frais :	Ker Vi Laezh (Berric)
Lot n°5 : Pain bio et conventionnel :	Maison Viel (Questembert) et Eveno (Questembert)
Lot n°6 : Pain bio réalisé par un paysan-boulangier :	Gaec les Écureuils (Allaire)
Lot n°8 : Pommes bio :	Le verger de mon voisin (Questembert)
Lot n°9 : Autres fruits et légumes :	Biocoop restauration (Tinteniac)
Lot n°10 : Autres produits laitiers et ovo produits :	Pomona (Antony)
Lot n°11 : Autres viandes :	Vol France (La vicomte-sur-Rance)
Lot n°12 : Desserts lactés bio :	Ferme des Folaion (Pluherlin)
Lot n°13 : Légumes frais bio :	Filière Locale bio (Lorient)
Lot n°14 : Produits de la mer :	Jaffray (Redon)
Lot n°15 : Produits d'épicerie bio :	Biocoop restauration (Tinteniac)
Lot n°16 : Produits surgelés :	Pomona (Antony)
Lot n°17 : Viande de porc et charcuterie bio :	Scop Unisvert (Lanta)
Lot n°18 : Viande bovine bio :	Biocop restauration (Tinteniac)

Répartition du marché global :

ORIGINE	MONTANT	POURCENTAGE
Bretagne	283 828€	94,5%
Dont Morbihan	121 320€	40,2%
Dont Questembert Communauté	55 772€	18,5%

SPECIFICITE	MONTANT	POURCENTAGE
Issus de l'agriculture biologique	227 186€	75,2%
Produits frais	293 110€	97,1%

Madame Gain Sylvie expose les scénarios étudiés par la commission scolaire et périscolaire :

Scenarios	Recette annuelle attendue
Tarif maintenu	54 204,48€
Tarif au quotient familial : + 3 centimes par tranche dès la seconde tranche	55 716,48€
Tarif au quotient familial : + 3 centimes par tranche dès la première tranche	56 226,24€
Tarif unique avec une application du pourcentage d'augmentation du prix de fabrication du repas	68 880,48€
Tarif unique sur la moyenne des communes de Questembert Communauté	59 302,08€
Tarif au quotient familial avec un repas à 1€ pour les QF inférieur à 1 000€	44 958,24€

Madame Gain Sylvie rappelle que le prix du repas actuel facturé aux familles est de 3.19€ soit une augmentation de 30 centimes par repas. Pour une famille ayant un enfant fréquentant le service toute l'année, cela correspond à une augmentation de 43€ pour l'année.

Madame Gain rappelle que l'augmentation sera portée conjointement par la collectivité et les familles :

	<b>Cout du repas commune</b>	<b>Participation de la famille</b>	<b>Reste à charge repas (hors personnel communal, fluide,...)</b>
Rentrée 2023	Maternelle : 4,63€ Primaire : 4,89€ Moyenne : 4,79€	3,19€	Maternelle : 1,44€ Primaire : 1,70€ Moyenne : 1,60€
Rentrée 2024	Tarif unique : 5,67€	3,49€	2,18€
Augmentation	Maternelle : + 1,04€ soit 22,46% Primaire : + 0,78€ soit 15,95% Moyenne : + 0,88€ soit 18,37%	+ 0,30€ soit 9,4%	

Les membres du conseil municipal saluent la mise en place de la nouvelle régie directe pour une alimentation de qualité proposée aux enfants et le renforcement d'une économie circulaire (l'argent « investie » par les parents reste sur le territoire).

### **Ressources humaines : avancement de grade**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2024

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du Comité Technique du 25 juin 2024, sur le projet de suppression d'emploi,

Le Maire propose à l'assemblée :

- la suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps non complet (18h) et la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (18h).

- la suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps non complet (30.58h) et la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (30.58h).

*Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident :*

*D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 5 juillet 2024*

*Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.*

### **Théâtre le Nouvel Horizon : subvention exceptionnelle**

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 ;

Vu la loi L 2312-1 et L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le vote du Conseil Municipal pour l'attribution des subventions aux associations communales au titre de l'année 2024,

Vu la demande de l'association de théâtre le Nouvel Horizon pour la participation au financement du concert du 13 juillet.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident :

- D'ACCORDER une subvention exceptionnelle à l'association de Théâtre le Nouvel Horizon pour un montant de 600.00€.

### Succession : acquisition à titre gratuit de la parcelle AA 405

Vu la proposition en date du 10 juin 2024 faite par les consorts Nicolas de donation de la parcelle AA 405 (rue des cordonniers),

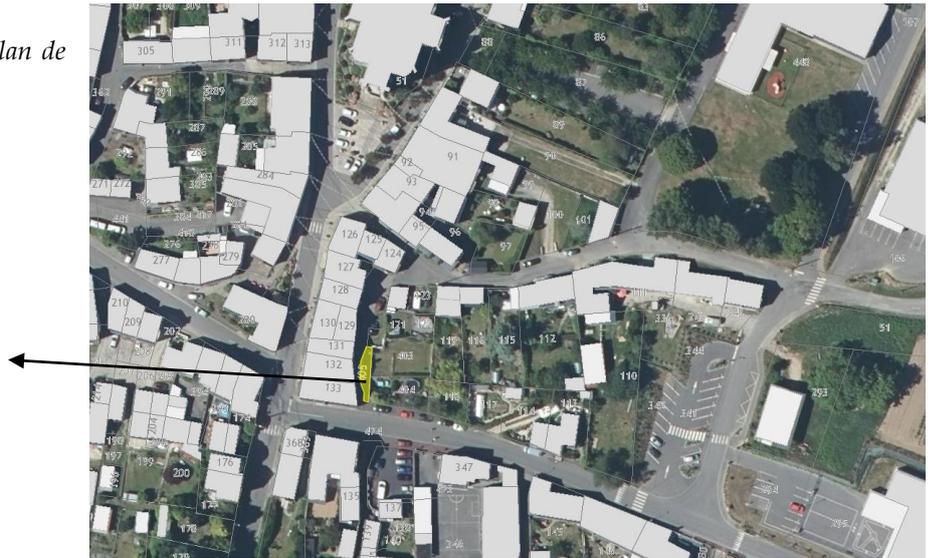
Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 12 juin 2024,

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'accepter la donation proposée par les consorts Nicolas pour la parcelle AA 405 et d'accepter les frais de rédaction d'acte administratif résultant de cette transaction.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les documents afférents à la transaction

Commentaires : Monsieur le Maire présente le plan de situation de la parcelle :



Points divers :

- Intramuros : Madame Elain Maryse présente l'application intramuros. Cette application permettra aux habitants d'obtenir les informations communales dans un premier temps puis l'outil sera ouvert aux associations, commerces et écoles.
- Soirée du 13 juillet : Madame Elain Maryse rappelle le déroulement de la soirée du 13 juillet :
  - 19h30 – 20h : retrouvons-nous autour d'un verre offert par la municipalité
  - 20h : place au concert Achalannes
  - 22h45 : cinéma de plein air « La Grande Vadrouille

Des bénévoles élus se chargeront de l'installation, du service du pot et du débarrasage du site.

- Chats errants et libres (sans propriétaires) : présentation du dispositif de capture et de stérilisation. Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a été interpellé par des Limerzelais sur la prolifération des chats dans leur village. Des sociétés réalisent des captures en vue d'une stérilisation de la façon suivante :
  - 1- Captures des chats
  - 2- Stérilisation et identification
  - 3- Remise en liberté

Les membres du Conseil municipal continuent la réflexion mais ne sont pas prêts à faire la dépense.

- Humus fructus : Monsieur Guillouzouic a présenté le projet de l'association aux membres du bureau municipal. Les objectifs de cette association :
  - Assurer la promotion et la conservation du châtaignier et des châtaignes.
  - Replanter des châtaigniers et renouveler le patrimoine de châtaigniers (vieillissant et malade), à terme relancer une production locale.
  - Prendre en compte les problématiques actuelles pour le châtaignier : maladies et ravageurs, changement climatique.

- Renouveler l'intérêt pour le châtaignier pour les habitants de la commune, relancer une dynamique autour de la châtaigne, fruit emblématique de la commune et du territoire.
- Choisir ensemble des variétés anciennes locales et d'ailleurs pour sauvegarder et renouveler le patrimoine génétique.

Le travail de l'association consiste à :

- Animer et coordonner le projet
- Apports techniques : partager le travail de recherche sur l'adaptation du châtaignier aux maladies et ravageurs et au changement climatique, chercher des plants (greffés ou non) chez des fournisseurs spécialisés

La commune de Limerzel est disposée à soutenir le projet de l'association. La municipalité est prête à participer au financement du projet porté par Humus fructus (qui dépose le dossier à l'appel à projet Récolte) avec une participation de Questembert Communauté (AAP récolte), de la commune de Limerzel ainsi qu'un autofinancement de l'association. La commune est également prête à mettre à disposition un terrain susceptible d'accueillir les plantations.

Sous réserve que l'association s'associe au comité de la Châtaigne.

- Déploiement de la fibre : point d'étape : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la fibre est toujours en cours de déploiement. Le calendrier est respecté : fin juillet, l'essentiel de la fibre sera déployée sur le territoire. Une première commercialisation est prévue pour la fin de l'année 2024. Une deuxième phase permettra de régler les quelques problématiques restantes :
  - Carrefour de la chapelle Saint Laurent
  - Moulin de Bourgommier
  - Village du Pesle
- Programme voirie 2024 : Monsieur Eric Lucas informe les membres du Conseil Municipal que les travaux de voirie prévus respectent le calendrier. Quelques ajouts seront à prévoir.
- Commission bâtiment : Monsieur Laurent Le Cointe informe les membres du Conseil Municipal que la commission bâtiment s'est réunie le 26 juin 2024 afin d'évoquer la salle du stade :
  - Volets : les membres de la commission ont décidé de changer les volets
  - Ravalement : des fissures sont apparues sur l'ensemble du bâtiment. Afin d'empêcher les infiltrations d'eau, un ravalement avec une peinture épaisse sera prévu.
  - Sol : les membres de la commission ont étudié les différentes solutions afin d'améliorer le sol de la salle. Un sol stratifié en lame serait idéal pour l'entretien et l'esthétique du bâtiment.
  - VMC : les membres de la commission se sont interrogés sur l'absence de VMC dans la salle principale.
- Pump track : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'équipement sera réceptionné très prochainement. Une inauguration sera prévue à la fin du mois de septembre.

Fin de la séance : 23h00